



## **ANIMATION RIVIERE ARIEGE**

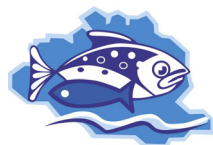
*Site FR7301822 : 'Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste'*

### **Rapport annuel**



L'Ariège vers Varilhes, MIGA.DO. ©

*Année 2006*



**Fédération de l'Ariège pour  
la Pêche et la Protection du  
Milieu Aquatique**



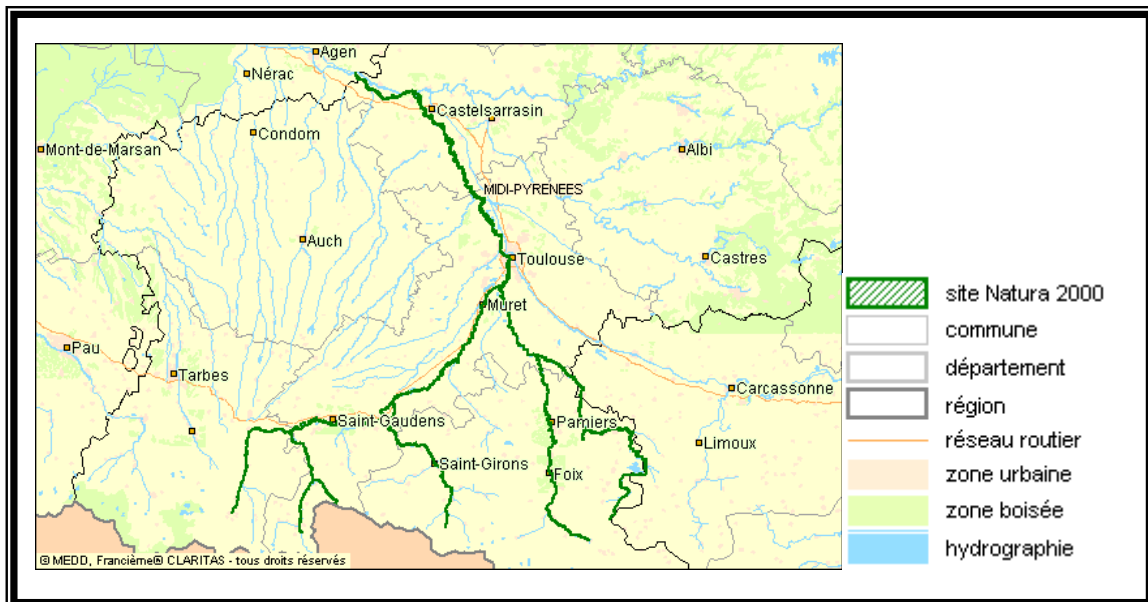
**M I G A D O**  
*Migrateurs Garonne Dordogne*

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>I</b>
<b>CONTEXTE</b> .....	<b>2</b>
<b>REALISATION 2006</b> .....	<b>3</b>
<b>1 GENERALITES</b> .....	<b>3</b>
<b>2 REALISATION</b> .....	<b>3</b>
<b>2.1 Gestion du transport solide (action 22)</b> .....	<b>3</b>
<b>2.2 Information des pratiquants de sports nautiques à Saverdun (en particulier du canoë-kayak) (action 36)</b> .....	<b>4</b>
<b>2.3 Bulletin d'informations (action 41)</b> .....	<b>4</b>
<b>2.4 Gestion des espèces végétales envahissantes (action 43)</b> .....	<b>4</b>
<b>2.5 Groupe de réflexion sur la thématique du soutien d'étiage et des éclusées hydroélectriques (action 54)</b> .....	<b>5</b>
<b>2.6 Groupe de suivi pour les futurs projets (action 57)</b> .....	<b>5</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>6</b>

## CONTEXTE

Le site Natura 2000 de la **rivière Ariège** s'inscrit dans le site d'intérêt communautaire **FR 7301822** « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste », constitué du réseau hydrographique de la Garonne et de ses principaux affluents en Midi-Pyrénées (carte ci-dessous).



*Site FR 7301822 : « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » © Francièmes® CLARITAS - Tous droits réservés*

Ce grand site, interdépartemental et interrégional, a été retenu, entre autres, de par son grand intérêt vis-à-vis des populations pisciaires migratrices : le saumon atlantique, la grande alose et la lamproie marine. En effet, ces espèces sont présentes sur le bassin de la Garonne et bénéficient d'un plan de restauration, sur ce bassin, depuis une vingtaine d'années. La présence de la loutre d'Europe et du desman des Pyrénées est également à signaler comme celle de nombreuses formations végétales d'intérêt communautaire le long du corridor ariégeois (végétations immergées, lisières humides ou forêts alluviales).

En raison de l'étendue du site et afin de faciliter la démarche Natura 2000, il a été procédé à un découpage en plusieurs zones d'études. Le premier sous-site ayant été traité est la rivière Ariège, dont le document d'objectifs (DOCOB) a été initié en avril 2004 et approuvé en mai 2006.

La Fédération de Pêche de l'Ariège pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, opérateur de la réalisation du document d'objectifs, a été désignée comme structure animatrice du site pour l'année 2006. La réalisation de la phase d'animation est sous-traitée à l'association MI.GA.DO..

## REALISATION 2006

---

### 1 Généralités

L'animation « 2006 » sur le site de la rivière Ariège avait pour objectif, à la fin de l'année 2006, de commencer à développer certains thèmes inscrits dans le DOCOB. Il avait été proposé de travailler préférentiellement sur les actions suivantes :

Gestion du transport solide (action 22), il s'agissait dans un premier temps de constituer le groupe technique traitant des thèmes suivants : crues morphogènes, vidanges de barrages, gestion des atterrissements, équilibre morphodynamique de la rivière. La composition de ce groupe devait donc être établie ainsi qu'un échéancier prévisionnel de rencontres sur la période d'animation.

Information des pratiquants de sports nautiques à Saverdun (en particulier du canoë-kayak) (action 36). La structure de Saverdun (Saverdun loisirs-office du tourisme) était enthousiaste pour diffuser des informations concernant les espèces animales et les formations végétales présentes sur le site Natura auprès des pratiquants. Il s'agissait de voir avec eux l'organisation générale et sous quelle forme cette information pouvait être la plus pertinente.

Bulletin d'informations (action 41). Cette action s'inscrit dans la conception et la réalisation du bulletin n°1 portant sur la mise en place, le déroulement et les objectifs de l'animation. Il s'agissait également d'étudier les modalités de création d'un site internet traitant des informations relatives au site Natura 2000 de la rivière Ariège (DOCOB et animation).

Gestion des espèces végétales envahissantes (action 43). Il s'agissait d'une réactualisation des prospections réalisées par l'ANA en 2003-2004 afin de déterminer la dynamique de ces espèces et l'extension de leur aire de répartition le long des berges de l'Ariège.

Groupe de réflexion sur la thématique du soutien d'étiage et des éclusées hydroélectriques (action 54). Il s'agissait dans un premier temps d'établir la liste constitutive de ce groupe et d'effectuer une première information quant aux thèmes à traiter et à la fréquence des réunions.

Groupe de suivi pour les futurs projets (action 57). Dans un premier temps, il s'agissait de constituer ce groupe pouvant avoir un rôle consultatif (avis d'experts) auprès de l'autorité, pour des évaluations des incidences sur de futurs projets situés dans le périmètre du site.

### 2 Réalisation

Nous avons travaillé sur cette première phase d'animation entre octobre 2006 et février 2007.

#### 2.1 Gestion du transport solide (action 22)

La fiche action n°22 est présentée en annexe I. Une liste des participants potentiels (annexe II) a été établie suite aux participations lors du groupe de travail 'Usages professionnels de l'eau' d'où a émergé cette proposition d'action. Un courrier d'invitation (annexe III) pour participer

à ce groupe de réflexion a ensuite été envoyé à cette liste de diffusion. La liste des inscrits est en annexe IV.

Nous pensons réunir pour la première fois ce groupe de réflexion d'ici fin juin 2007.

## **2.2 Information des pratiquants de sports nautiques à Saverdun (en particulier du canoë-kayak) (action 36)**

L'action 36 du DOCOB 'Rivière Ariège' a été retenue de par l'implication du Président du club de Canoë-Kayak de Saverdun (Mr SERENE) lors de la phase du groupe de travail « Usages récréatifs de l'eau », elle est présentée en annexe V. Un courrier a donc été adressé à Mr SERENE le 15 décembre 2006 avec une copie à la Fédération de Pêche de l'Ariège, à l'ANA et à la DDAF de l'Ariège, il est joint en annexe VI.

Une réunion s'est tenue le 16 février 2006 à la communauté de communes de Saverdun suite à ce courrier. Etaient invités : la Fédération de Pêche de l'Ariège, l'ANA, le Club de Canoë-kayak de Saverdun, la Communauté de Communes de Saverdun, l'Office de tourisme de Saverdun et MIGADO. Le compte rendu de cette réunion est joint en annexe VII.

La prochaine réunion permettra de désigner le ou les futurs maîtres d'ouvrage sur les projets cités lors de cette réunion. Il s'agira ensuite de monter financièrement les dossiers avant leur mise en place.

## **2.3 Bulletin d'informations (action 41)**

Le bulletin Infosite « Animation Ariège » n°1 est paru en février 2007. Il a été imprimé en 1500 exemplaires et a fait l'objet de 250 envois auprès :

- des administrations
- des élus (Maires, Députés, Conseillers généraux, Conseillers régionaux...)
- des organismes de gestion de l'eau, agricoles, non-agricoles...
- de centres de documentations et organismes de presse locale

Ce bulletin reprend des explications sur la démarche Natura 2000, sur l'élaboration du DOCOB et sur la phase d'animation. Les principaux résultats d'inventaires et quelques illustrations de propositions d'actions approuvées dans le DOCOB sont présentés.

Les contrats sont également explicités avec les différentes formes qu'ils peuvent prendre, les engagements des signataires et les financeurs potentiels associés à ces projets. Finalement, un calendrier d'organisation permet de suivre l'avancée du projet pour 2006 et 2007.

Un exemplaire est joint en annexe VIII.

## **2.4 Gestion des espèces végétales envahissantes (action 43)**

L'annexe IX présente l'action n°43 du DOCOB 'Rivière Ariège'. Un projet monté par l'ANA intitulé « Lutte contre les espèces exotiques envahissantes en faveur de la ripisylve et espèces inféodées sur le site Natura 2000 de la rivière Ariège » a fait l'objet d'un avis favorable de la DIREN, d'un avis favorable lors de la pré-programmation CPER et d'une validation lors du comité mixte paritaire du 22 mai 2006. Cette action doit bénéficier d'un cofinancement Etat/Agence de l'Eau. La prise de contact commencera lorsque l'ANA recevra une réponse écrite de l'engagement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Une rencontre entre MIGADO. et Mr Eric TABACCHI, chercheur CNRS (Chargé de Recherches, co-responsable de l'équipe « Diversité et Fonctions des Communautés Riveraines ») au CEMES, Université Paul Sabatier de TOULOUSE, le 18 décembre 2006, laisse présager une collaboration scientifique sur ces projets de lutte contre les plantes envahissantes.

## **2.5 Groupe de réflexion sur la thématique du soutien d'étiage et des éclusées hydroélectriques (action 54)**

L'action 54 est présentée en annexe X. Une liste des participants potentiels (annexe XI) a été établie suite aux participations lors du groupe de travail 'Usages professionnels de l'eau' d'où a émergé cette proposition d'action. Un courrier d'invitation (annexe XII) pour participer à ce groupe de réflexion a ensuite été envoyé à cette liste de diffusion. La liste des inscrits est en annexe XIII.

Une première réunion de ce groupe de réflexion pourrait avoir lieu dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2007.

## **2.6 Groupe de suivi pour les futurs projets (action 57)**

L'action 57 est présentée en annexe XIV.

Une première proposition sur la constitution de ce groupe pourrait être la participation de l'ANA, du CBP, de la DDEA, de la DIREN, de la Fédération de pêche de l'Ariège et de MIGADO.

## **ANNEXES**

---

### **Liste des annexes**

**Annexe I** : Fiche action n°22

**Annexe II** : Liste des participants potentiels à l'action n°22

**Annexe III** : Courrier d'invitation pour participer à l'action n°22

**Annexe IV** : Liste des inscrits au groupe de réflexion 'Gestion du transport solide'

**Annexe V** : Fiche action n°36

**Annexe VI** : Courrier au président du club de Canoë-kayak de Saverdun

**Annexe VII** : Compte rendu de réunion du 16/02/07 dans le cadre de l'action n°36

**Annexe VIII** : Bulletin infosite Animation Rivière Ariège n°1

**Annexe IX** : Fiche action n°43

**Annexe X** : Fiche action n°54

**Annexe XI** : Liste des participants potentiels à l'action n°54

**Annexe XII** : Courrier d'invitation pour participer à l'action n°54

**Annexe XIII** : Liste des inscrits au groupe de réflexion 'Soutien d'étiage et éclusées'

**Annexe XIV** : Fiche action n°57

## **Annexe I : Fiche action n°22**

---



## Actions générales

**Action 22**

**Gestion du transport solide**

\*

<b>Habitats et espèces concernés :</b>	Toutes les espèces
<b>Objectifs :</b>	Réflexions sur la gestion du transport solide sur l'axe Ariège
<b>Pratiques actuelles :</b>	Aucune
<b>Changements attendus :</b>	Meilleure gestion des sédiments
<b>Périmètre d'application :</b>	Périmètre du site FR 7301822 'Rivière Ariège'

**Descriptif des engagements :**

Mesure	22	Gestion du transport solide
		<p>Mise en place d'un groupe technique [gestionnaires, administrations et associations de protection de l'environnement] sur la gestion du transport solide sur l'axe Ariège. Les réflexions auraient pour thème les crues morphogènes [crues à l'origine d'une évolution géomorphologique notable de la rivière ; leurs caractéristiques physiques (débit, vitesse) expliquant des phénomènes importants de reprise d'érosion] et leur gestion, les vidanges [Suffisamment en amont de l'échéance des prochaines vidanges des ouvrages de Mercus-Garrabet (2009 en théorie) et Labarre, il est demandé qu'un protocole soit établi afin de limiter le départ des sédiments fins piégés dans les retenues], la gestion des atterrissements, l'équilibre morphologique de l'Ariège [Diagnostic sur la partie aval de l'Ariège (31) non établi à ce jour].</p> <p>Au-delà de ce groupe technique, si une possibilité se présente (financement et maître d'ouvrage), il serait intéressant de lancer une étude morphodynamique sur l'ensemble de la rivière Ariège.</p> <p>Remarques complémentaires du CSP suite au 4<sup>ème</sup> comité de pilotage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- concernant les effets des transparences, il convient d'affirmer la position de vigilance que devra exercer ce groupe technique,</li> <li>- en matière de gestion des atterrissements, les recommandations émises, d'une part pour la remobilisation du sédiment, d'autre part pour la préservation des habitats en terme de végétation, doivent être mises en cohérence, pour éviter une situation de blocage.</li> </ul>

<b>En liaison avec les actions :</b>	23 et 57
<b>Nature de l'action :</b>	Aide immatérielle
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Etat (via la structure animatrice) (Partenariat : Associations, Fédération Pêche ...)
<b>Modalité de l'aide :</b>	Convention
<b>Montant de l'aide :</b>	100 % des journées d'animation (2j/an x 5 ans ~ 2000 €)

## Actions générales

<b>Outils financiers :</b>	Subvention du MEDD programme 2 sous-action 242 cofinancement Europe FEADER
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du DOCOB
<b>Objets de contrôles :</b>	Comptes-rendus de réunions
<b>Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs</b>	Comptes-rendus de réunions

## **Annexe II. Liste des participants potentiels à l'action n°22**

---

## Liste des participants potentiels à l'action n°22

NOM participant	Prénom	Organisme
-----------------	--------	-----------

### Gestionnaires

BOESCH	Pierre-Yves	EDF _ GEH Aude Ariège
CANTOS	Lilian	SHEMA SA
FLIPO	Pierre	Energie Autonome Fluviale

### Administration

BEAUDELIN	Patrice	DIREN Midi-Pyrénées
GRASSAUD	Michel	DIREN Midi-Pyrénées
RENE	Laurent	Agence Eau Adour-Garonne
CHAIX	Catherine	DDAF Haute-Garonne
VENET	Jean-Louis	DDAF 09
GOUZY	Francis	SPEMA
PRIVAT	Sophie	SPEMA
LAURENT	Régis	DDE Ariège
LAIGNEAU	Annette	DDE Haute-Garonne
LABATUT	Stéphanie	Conseil Général de Haute-Garonne
CANDEBAT	Thierry	Conseil Général de l'Ariège
CATHARY	Guy	Brigade de l'Ariège - Conseil Supérieur de la Pêche
DAVID	Pierre-Antoine	Brigade de la Haute-Garonne - Conseil Supérieur de la Pêche
GAYOU	Francis	Délégation Régionale - Conseil Supérieur de la Pêche

### Syndicats

BERTHELOT	Marie	SYRRPA
DULAC	Karine	Syndicat des rivières de la Haute-Ariège (SMAHVAV)
MACE	Sylvain	SMEAG

### Associations

JENN	Jean-Pierre	APRA le Chabot
BAUDON	Sylvain	Comité Ecologique Ariégeois
NARS	Aurelie	Nature Midi-Pyrénées
BARASCUD	Yannick	Association Naturalistes Ariégeois
ICRE	Jean-Paul	Fédération de Pêche de l'Ariège
PLASSERAUD	Olivier	Fédération de Pêche de Haute-Garonne

### Autres

CROZE	Olivier	GHAAPPE
MERCIER	Alexis	Comité régional FFPML
ARPIN	Pierre-Jean	SICOVAL

**Annexe III. Courrier d'invitation pour participer à l'action n°22**

---

*Affaire suivie par :*

**Anne SOULARD**

Association MIGADO

35 Avenue de la Marquaille

31650 SAINT ORENS

Tel: 05 61 75 83 97 - Fax: 05 61 75 92 34

Mail : [soulard-natura2000@migado.fr](mailto:soulard-natura2000@migado.fr)

«Nom\_courrier\_off»

«Organisme»

«adresse1»

«adresse2»

«Code\_Postal» «Ville»

*A l'attention de «Prénom»*

*«NOM\_participant»*

Saint Orens, le «Date»

**Objet :** Animation NATURA 2000 - «Rivière Ariège» - Groupe technique « gestion du transport solide »

Monsieur,

Après validation du DOCOB « Rivière Ariège » le 12 mai 2006 [sous-site inclus dans le grand site inter-régional FR7301822 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste »] ; la phase d'animation se met en place.

Ce courrier a pour objectif de vous informer de la création d'un groupe technique concernant la gestion du transport solide sur l'axe Ariège.

Les thèmes abordés dans ce groupe pourraient être :

- **les crues morphogènes** (se dit d'une crue à l'origine d'une évolution géomorphologique notable de la rivière, ses caractéristiques physiques (débit, vitesse, etc.) expliquant des phénomènes importants de reprise d'érosion. Les crues morphogènes sont généralement les crues de "plein bord" avant débordement (fréquence moyenne : 2 ans)),
- **les vidanges de barrages** (Labarre et Mercus prévue en 2009), afin de limiter le départ des sédiments fins piégés dans ces retenues,
- **la gestion des atterrissements** - atterrissements latéraux ou îlots – correspondant à une accumulation d'argile, de limon, de sable, de graviers ou de galets, en bordure de berge ou dans le lit même du cours d'eau, créé par une diminution de la vitesse du courant,
- **l'équilibre morphologie de la rivière Ariège.**

D'autres thèmes pourront être abordés selon vos desiderata. Vous trouverez ci-joint un calendrier prévisionnel des réunions de ce groupe (basé sur 2 réunions annuelles) ainsi qu'un bulletin d'inscription à renvoyer (par fax, mail ou courrier).

En vous remerciant par avance pour votre participation, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Anne SOULARD**  
**Chargée de missions**

*Groupe technique 'Gestion du Transport solide'*

<b>Années</b>	<b>PLANNIFICATION PREVISIONNELLE</b>	
<b>2007</b>	Gestion des atterrissements	Les barrages et l'hydrologie de la rivière
<b>2008</b>	Vidanges de barrages	Crues morphogènes
<b>2009</b>	Vidanges de barrages	Equilibre morphologique
<b>2010</b>	A préciser	A préciser
<b>2011</b>	A préciser	A préciser

---

*Animation Site Natura 2000 "Rivière Ariège"*

**BULLETIN D'INSCRIPTION AU GROUPE TECHNIQUE  
« GESTION DU TRANSPORT SOLIDE »**

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Qualité :** .....

**Adresse :** .....

.....

.....

**Tel :** ..... **Fax :** .....

**E-mail :** .....

Bulletin à retourner à :

**Anne SOULARD  
Association MIGADO  
35 Avenue de la Marquille  
31650 SAINT ORENS**

**Annexe IV. Liste des inscrits au groupe de réflexion ‘Gestion du transport solide’**

---



### Liste des participants à l'action n°22

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Organisme</b>
DARBAS	Jacques	AAPPMA Auterive
RENE	Laurent	Agence Eau Adour-Garonne
BARASCUD	Yannick	ANA
DELRIEU	Martine	APRA Le Chabot
MARBOEUF	Jean-Pierre	APRA Le Chabot
BAUDON	Sylvain	CEA
CANDEBAT	Thierry	Conseil Général Ariège
DAVID	Pierre	Brigade CSP 31
		Brigade CSP 09
BENAZET	Monique	DDAF 31-Service police de l'eau
BEAUDELIN	Patrice	DIREN Midi-Pyrénées
FALETTI	Roger	EAF
BOESCH	Pierre-Yves	EDF-UPS0 Délégué Eau-Environnement Aude-Ariège
FLORES	Audrey	Fédération de Pêche de l'Ariège
MERCIER	Alexis	Fédération Française de Pêche à la mouche
ORUS DULAC	Karine	Ingénieur Rivière
SOULARD	Anne	MIGADO
MACE	Sylvain	SMEAG
BERTHELOT	Marie	SYRRPA

## **Annexe V. Fiche action n°36**

---

## Actions relatives à l'information et à la sensibilisation

### Action 36 Information des pratiquants de sports nautiques à Saverdun \*

<b>Habitats et espèces concernés :</b>	Les espèces piscicoles empruntant la passe de Saverdun
<b>Objectifs :</b>	Informier et sensibiliser les pratiquants sur la présence d'espèces piscicoles empruntant la passe existante à Saverdun.
<b>Pratiques actuelles :</b>	Diffusion d'une information verbale et papier (depuis 2005)
<b>Changements attendus :</b>	Appropriation du réseau Natura 2000 par les résidents et les touristes
<b>Périmètre d'application :</b>	Autour de la passe à poissons de Saverdun

#### Descriptif des engagements :

Action	36	Information des pratiquants de canoë kayak à Saverdun
		Il s'agit d'informer les actuels pratiquants de canoë kayak embarquant à proximité de la passe à poissons de Saverdun et l'ensemble des pratiquants de sports d'eau vive sur le tronçon concerné, sur la présence d'espèces migratrices d'intérêt communautaire (leur biologie, également la présence de frayères dans le lit de l'Ariège et le risque de destruction par certaines pratiques. Eventuellement l'accès à la salle de visualisation si la passe est sécurisée pour l'accès au public). Cette information peut se faire sous forme de panneaux et de plaquettes. Cette information peut être étendue aux autres espèces du site Natura 2000 (loutre, desman, chauves-souris, autres espèces piscicoles) et aux habitats naturels.

<b>En liaison avec les actions :</b>	56
<b>Nature de l'action :</b>	Aide à l'investissement immatériel / matériel
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Etat (via la structure animatrice) + Club Canoë Kayak ( ?) Partenariat (ANA, Fédération de pêche, MIGADO)
<b>Modalité de l'aide :</b>	Convention
<b>Montant de l'aide :</b>	Panneaux : 1 spécifique migrateurs + 1 général et des dépliants pour les 6 saisons estivales TOTAL : 5000 –7000 €
<b>Outils financiers :</b>	budget du MEDD sous-action 242 et cofinancement Europe FEADER ou autre cofinancement ? Agence de l'eau ? Conseil Régional ?
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant la période d'application du DOCOB
<b>Objets de contrôles :</b>	Factures acquittées
<b>Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs</b>	Nombre de panneaux réalisés et nombre de plaquettes diffusées

**Annexe VI. Courrier au Président du club de canoë-kayak de Saverdun**

*Affaire suivie par :*

**Anne SOULARD**

Association MIGADO

35 Avenue de la Marqueille

31650 SAINT ORENS

Tel: 05 61 75 83 97 - Fax: 05 61 75 92 34

Mail : [soulard-natura2000@migado.fr](mailto:soulard-natura2000@migado.fr)

**A l'attention de Monsieur SERENE**  
**Président du Club de canoë-kayak de**  
**Saverdun**  
Route de Calmont  
09700 SAVERDUN

Saint Orens, le 15 décembre 2006

**Objet :** Animation NATURA 2000 - «Rivière Ariège» - Information des pratiquants de sports nautiques à Saverdun

Monsieur,

Après validation du DOCOB « Rivière Ariège » le 12 mai 2006 [sous-site inclus dans le grand site inter-régional FR7301822 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste »] ; la phase d'animation se met en place.

Ce courrier a pour objectif de vous informer que nous commençons à travailler sur l'action 36 du DOCOB « Information des pratiquants de canoë-kayak à Saverdun ».

Serait-il possible d'organiser une première réunion d'ici la fin du mois de janvier de l'année 2007 afin de faire une première estimation des besoins de votre structure concernant la communication (panneaux, brochures, etc...) autour du site Natura 2000.

La Fédération de Pêche de l'Ariège, l'ANA et MIGADO pourraient être présents lors de cette rencontre.

Pourriez-vous nous donner vos disponibilités par téléphone ou par e-mail ?

En vous remerciant par avance pour votre participation à cette action, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Anne SOULARD**  
Chargée de missions

Copie à : la Fédération de Pêche de l'Ariège, l'ANA et la DDAF 09 (Mr Venet).

**Annexe VII. Compte-rendu de la réunion du 16/02/07 dans le cadre de l'action n°36**

---



SITE NATURA 2000 'Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste'

Sous site Ariège - Lit mineur

Phase d'animation

Compte-rendu de la réunion sur l'information des pratiquants de canoë-kayak à Saverdun dans le cadre de l'action 36 du DOCOB 'Rivière Ariège' du 16 février 2007

***Etaient présents :*** Yannick BARASCUD (ANA), Emmanuelle BROTHIER-MOURET (Communauté de Communes Saverdun), Serge SERENE (Canoë-Kayak Saverdun), Anne SOULARD (MIGADO).

***Excusée :*** Audrey FLORES (Fédération de Pêche 09)

**Ordre du jour :** L'action 36 du DOCOB 'Rivière Ariège' : 'Information des pratiquants de sports nautiques à Saverdun'.

Dans un premier temps, il est rappelé le contexte de la réunion, la phase d'élaboration du DOCOB « Rivière Ariège » (2004-2006), puis la mise en place de la phase d'animation à la fin de l'année 2006. La réunion du jour se situe dans le cadre 'des journées animation de 2006', elle a pour objectif de réunir des partenaires potentiels autour de l'action 36.

Il est rappelé le contenu de l'action 36 : « Il s'agit d'informer les actuels pratiquants de canoë kayak embarquant à proximité de la passe à poissons de Saverdun et l'ensemble des pratiquants de sports d'eau vive sur le tronçon concerné, sur la présence d'espèces migratrices d'intérêt communautaire (leur biologie, également la présence de frayères dans le lit de l'Ariège et le risque de destruction par certaines pratiques. Eventuellement l'accès à la salle de visualisation si la passe est sécurisée pour l'accès au public). Cette information peut se faire sous forme de panneaux et de plaquettes. Cette information peut être étendue aux autres espèces du site Natura 2000 (loutre, desman, chauves-souris, autres espèces piscicoles) et aux habitats naturels. »

Il a également été fait référence à l'action 35 'sentiers éco-touristiques' « Equipement en panneaux d'un ou plusieurs sentiers existants, comportant des informations sur les habitats rencontrés et les espèces fréquentant le site. Un sentier équipé en amont du site et un en aval permettraient de couvrir tous les habitats et toutes les espèces selon leur répartition naturelle. Le choix de l'implantation des panneaux sera fondamental pour sensibiliser un public large. La possibilité d'équiper un « sentier » sur l'eau semble être innovant et intéressant pour l'information sur les habitats du lit mineur. »

L'action 40 a également été abordée : 'Programme de sensibilisation éducatif' « Dans l'objectif général de NATURA 2000 concernant le développement durable, communiquer de manière générale sur la démarche Natura 2000 et sur les problématiques visées sur le site. Il s'agit de mettre en place un programme pédagogique auprès d'un public jeune en particulier [scolaires, CLSH, classes vertes ...] sous forme de différents supports de communication : de conférences, d'une exposition itinérante qui pourraient également être reprise lors de journées particulières (sportives ou autres). Cette action comprend la fabrication et la diffusion de supports de communication ; l'animation pédagogique et animation lors d'événements médiatiques sur le site.

Programme de sensibilisation auprès des scolaires : les enfants auront alors l'occasion de découvrir la rivière au cours d'une journée et demie par classe. La démarche sera de leur faire découvrir le milieu, ses particularités et de les sensibiliser à ses fragilités et à sa protection. Les interventions pourront se faire sur le terrain (relevés, observations ...), complétées par un travail en classe pour approfondir les connaissances et évaluer les acquis. La proposition est établie pour 6 années, soit pour 30 classes et 900 élèves sur les sites NATURA 2000 'Rivière Ariège', 'Rivière Salat' et 'Rivière Hers' »

Mr SERENE rappelle le problème de sécurisation du site puisque la falaise, située en aval de la zone d'embarquement et à l'aplomb de la passe à poissons de Saverdun en rive droite, s'effondre.

Pour l'action 36, concernant les panneaux, les participants se mettent d'accord, dans un premier temps pour la réalisation de 2 panneaux implantés sur le site de la base de canoë-kayak de Saverdun :

- 1 panneau « poissons migrateurs »
- 1 panneau « écosystème fluvial » basé soit sur un schéma d'une coupe transversale dans un cours d'eau 'type' mais ciblé sur la faune et la flore recensées sur la rivière Ariège ; soit un panneau d'interprétation avec une fenêtre correspondant à une prise de vue locale et l'explication technique associée avec son environnement détaillé.

L'aménagement d'une exposition à l'intérieur de la passe à poissons de Saverdun (comme dans celle de Mazères) n'est pas prévu dans cette action (panneaux spécifiques aux différentes espèces de poissons migrateurs, aux différents types de systèmes de franchissement-passes à poissons...-). Il faudrait dans un premier temps sécuriser l'intérieur de la passe (inondation et accueil du public).

En ce qui concerne l'édition de brochures, un petit format (A4 avec un pliage 2 plis par exemple) semble le plus approprié. Sur le site de Saverdun, 1000 personnes effectuent annuellement la descente, il s'agit de familles avec des enfants dans la plupart des cas, des locaux ou vacanciers. Deux autres structures : une à Venerque (où il y aurait plus de demandes qu'à Saverdun) et une à Le Vernet (La Belle Verte), pourraient être associées à cette démarche, dans le cas de l'élaboration d'une brochure ciblée sur l'aval de l'Ariège (Foix-confluence Garonne). Ces brochures pourraient également être diffusées auprès des offices de tourisme.

La structure animatrice et l'ANA (pôle animation / volet CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) ayant réalisé des panneaux dans le Couserans - exemples à disposition) pourront se charger d'aider la communauté de communes dans la phase de création des panneaux et des brochures.

Concernant le sentier d'interprétation, au niveau de la commune de Saverdun, l'implantation de panneaux sur un linéaire conséquent n'apparaît pas faisable (en raison des multiples propriétaires des berges).

Par contre, sur un tronçon Bonnac-Saverdun (aussi bien pratiqué par le club de Saverdun que par La Belle Verte), la mise en place d'un sentier d'interprétation « sur l'eau » pourrait être envisagée. MIGADO se charge de chercher de la documentation sur des expériences similaires et sur les coûts.

L'ANA-CPIE de l'Ariège, pourrait être le maître d'œuvre de ce sentier « sur l'eau » qu'elle avait imaginé.



La communauté de communes de Saverdun se charge, quant à elle, de prendre contact avec :

- Ses élus pour la prise de la maîtrise d'ouvrage et l'engagement financier (part d'auto-financement).
- La communauté de communes de Pamiers puisqu'une étude de navigabilité est en cours sur les territoires de ces 2 communautés.
- Un représentant du Pays Pamiers/Saverdun
- La Belle Verte.

**Annexe VIII. Bulletin infosite Animation Rivière Ariège n°1**

---

## NATURA 2000 ... quelques explications

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union européenne. Il est composé de sites désignés par chacun des Etats membres sur la base des directives européennes 'Oiseaux' (1979) et 'Habitats Faune Flore' (1992) selon des critères spécifiques d'*intérêt écologique* et parfois de rareté. Les Etats ont l'obligation de maintenir ou de rétablir les habitats naturels et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, en tenant compte des exigences socio-économiques, culturelles... dans une perspective de *développement durable*.

Le site de la 'rivière Ariège' - élément du grand site interrégional « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste », composé du réseau hydrographique de la Garonne et de ses principaux affluents en Midi-Pyrénées - a été retenu en particulier de par son grand intérêt pour les poissons migrateurs. Après un peu plus de 2 années d'étude (entre le démarrage du projet en avril 2004 et sa validation en mai 2006), ce site s'est vu doté d'un *Document d'Objectifs* ... autrement dit d'un DOCOB !

Ce document est un outil de gestion résultant d'une concertation locale entre tous les partenaires, notamment les acteurs locaux (pêcheurs, agriculteurs, producteurs d'électricité, association de protection de l'environnement, collectivités territoriales...).

Une structure animatrice est chargée de la mise en œuvre de ce document. Pour la rivière Ariège, c'est la *Fédération de l'Ariège pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique* qui a été désignée par le Préfet pour assurer cette mission. Elle a confié cette prestation à l'*association MI.GA.DO.* pour l'année 2006 afin d'assurer le lancement de cette phase.

## Après la réflexion, l'action ...

La mission d'animation est essentielle pour mettre en application les préconisations et les actions inscrites dans le DOCOB afin de remplir les objectifs que se sont fixés en commun les acteurs du site. Cette nouvelle phase a une durée de vie de 5/6 ans. Dans le courant de l'année 2007, sur le site de la Rivière Ariège, *un comité de suivi* sera mis en place, constitué des mêmes membres que le comité de pilotage qui a suivi l'élaboration du DOCOB. Son rôle est d'assurer annuellement le suivi et de valider les différentes phases de l'animation.

La mission d'animation consiste à réaliser une coordination générale pour planifier les actions, établir un bilan d'avancement annuel, des diagnostics environnementaux, des contrats Natura 2000 ; c'est également une assistance technique et administrative pour les futurs signataires, un accompagnement de terrain et un suivi des actions. La structure animatrice constitue un trait d'union indispensable entre les acteurs locaux et les services de l'État qui instruisent les procédures.

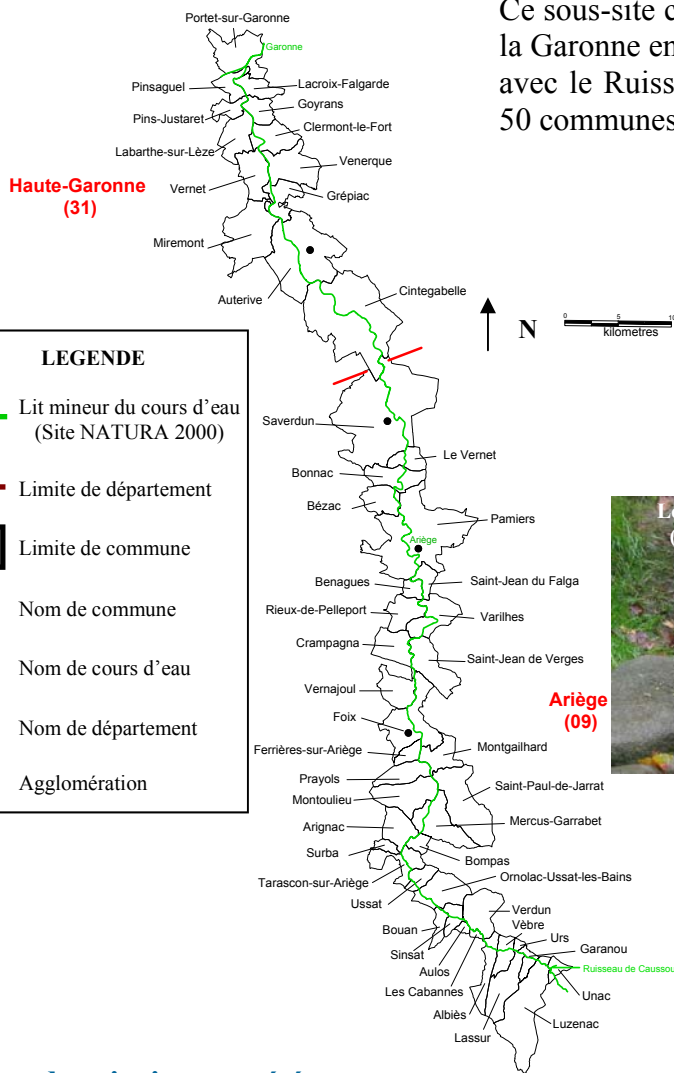
### Sommaire :

- Natura 2000 ... Quelques explications
- Après la réflexion, l'action...
- Le site de la rivière Ariège—Contenu du DOCOB
- Les contrats ...
- Calendrier d'organisation
- Vos contacts
- Informations complémentaires



# Le site de la Rivière Ariège—le contenu du DOCOB

Ce sous-site concerne la rivière Ariège sur 134 km, de la confluence avec la Garonne en aval (commune de Portet-sur-Garonne, 31), à la confluence avec le Ruisseau de Caussou (commune d'Unac, 09). 2 départements et 50 communes sont impliqués.



Forêt alluviale (ANA ©)

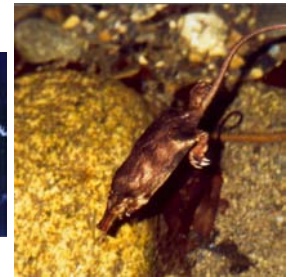
16 habitats naturels ont été référencés : la végétation du lit de la rivière, les lisières humides à grandes herbes et les forêts alluviales (photo ci-contre) figurent parmi les plus importants au regard de la Directive Habitats.



Loutre d'Europe (J. V. ANA ©)



Saumon atlantique (MIGADO ©)



Desman des Pyrénées (P. Cadiran ©)

Les espèces animales phares du DOCOB sont **les poissons migrateurs** : le saumon atlantique, la grande alose et la lamproie marine ; **les mammifères** : la loutre d'Europe, le desman des Pyrénées et de nombreuses espèces de chauves-souris (19 espèces recensées).

## 3 grands principes ont été retenus :

- **Le rétablissement de la libre circulation pour les espèces migratrices** : puisque les barrages constituent des obstacles physiques aussi bien lors des migrations de l'océan vers les sources (montaison) qu'inversement (dévalaison). L'objectif premier est de favoriser **la dévalaison**, en raison des opérations de repeuplement en jeunes saumons atlantique effectuées annuellement dans la rivière Ariège.
- **L'amélioration de la qualité de l'eau** : indispensable au maintien des espèces animales recensées avec en particulier l'obtention d'une meilleure qualité d'épuration sur la totalité du linéaire et la prévention de toute nouvelle source de pollution.
- **La conservation des habitats** : les habitats naturels (rivulaires ou aquatiques) et les habitats d'espèces sont concernés. La mise en place de pratiques favorables à leur préservation voire à leur réhabilitation devront être prioritaires.

**58 propositions d'actions** ont été formulées durant les groupes de travail et validées en comité de pilotage, en voici quelques unes :

### ✓ **Sur les habitats naturels**

Il s'agira d'entretenir ou de réhabiliter (voire replanter) les forêts répertoriées comme habitat d'intérêt communautaire (forêts alluviales à aulnes et frênes et forêts mixtes à chênes, ormes et frênes). Il est également préconisé le maintien d'**arbres à cavités** et d'**arbres morts** dans la ripisylve, afin de favoriser la biodiversité.

### ✓ **Sur les espèces**

⇒ **Pour les populations migratrices** : des expertises de sites permettront d'améliorer les systèmes de franchissement existants voire de proposer la création de nouveaux, tant à la dévalaison qu'à la montaison.

⇒ **Pour les loutres** : éviter le passage des loutres sur les ponts de l'Ariège en favorisant des passages hors d'eau sous les ouvrages et effectuer un suivi des populations (pose de pièges à traces).

## Suite de la présentation de quelques propositions d'actions :

### ✓ *Actions générales*

⇒ *La réhabilitation des décharges et l'élimination des dépôts sauvages* situés en bordure de cours d'eau permettraient d'éviter le transport des déchets lors des crues.

⇒ *L'amélioration générale de la qualité de l'eau.*

### ✓ *Actions d'information et de sensibilisation*

Il a été proposé une information générale sur la présence d'un environnement riche en habitats naturels et en espèces remarquables (comme les chauves-souris, photo ci-contre), avec la mise en place de sentiers écotouristiques ainsi qu'un programme de sensibilisation éducatif.

### ✓ *Actions de suivi et d'évaluation*

Ce type d'action concerne en particulier les espèces animales : poissons migrateurs, mammifères ; mais également la qualité de l'eau (avec en particulier la mesure d'un paramètre physico-chimique non pris en compte jusqu'à présent : les pesticides).



Colonie de Grand Rhinolophe  
(J. V. ANA ©)

## Les contrats ....

L'Etat français s'est engagé à privilégier la démarche contractuelle avec les acteurs locaux pour l'application de la Directive « Habitats ». L'application des actions proposées dans le DOCOB se fait *sur la base du volontariat et se présente sous forme de contrats.*

### Les contrats NATURA 2000 : une aide à la gestion

Ce sont des contrats passés entre l'Etat et le propriétaire (ou ses mandataires ou tout ayant droit) d'une parcelle — de milieux forestiers ou autres milieux non agricoles— incluse dans le site Natura 2000 et concernée par une ou plusieurs mesures de gestion inscrites dans le DOCOB.

Le contrat peut donner droit à une rémunération compensatoire en contrepartie de modes de gestion respectueux de l'environnement et allant au-delà des 'bonnes pratiques'. Il a une durée minimale de 5 ans renouvelable.

### Les mesures agro-environnementales Territorialisées (MAEt)

Ces mesures ont pour objectif de maintenir ou d'introduire des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sur des milieux agricoles uniquement. Ces contrats permettent aux agriculteurs, situés sur un site Natura 2000, d'être rémunérés pour leur contribution au maintien de la biodiversité et de la qualité des eaux. Ces mesures font suite aux Contrats d'Agriculture Durable (CAD) dans le cadre du nouveau Plan de Développement Rural Hexagonal. Le site de la rivière Ariège, cantonné au lit mineur du cours d'eau, est peu concerné par ce type de contrat avec seulement la mesure de mise en place de bandes enherbées en bordure de l'Ariège afin de limiter l'entraînement de substances polluantes et le ravinement.

### Les engagements

Tout signataire s'engage à mettre en œuvre des actions inscrites dans le contrat signé avec l'Etat et décrites précisément dans le cahier des charges.

Le contrat comprend :

- *un volet non rémunéré* (dans la plupart des cas) où sont reprises les '*bonnes pratiques*' (actions à faire ou au contraire à éviter) ... devant être réalisées,

- *un deuxième volet* comprenant des actions de gestion, des investissements et/ou des travaux d'entretien régulier au bénéfice des milieux naturels et des espèces animales et végétales remarquables... qui, elles, sont *rémunérées*.

### Les subventions

Pour chaque type d'actions des *cofinancements* pourront être proposés entre les partenaires suivants : Agence de l'Eau Adour-Garonne, Collectivités locales, Conseils Généraux, Conseils Régionaux, Conseil Supérieur de la Pêche (C.S.P.), Etat (Fonds du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable) et Europe (FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).



L'Ariège vers Varilhes  
(MIGADO ©)



# Calendrier d'organisation

## Rappel 2006

Depuis Octobre et ce, jusqu'à la fin de l'année 2006, le démarrage de l'animation sur ce site s'est mis en place. Les premières réflexions ont porté sur la création de 2 groupes techniques :

- ♦ « **Gestion du transport solide** » : avec, entre autres, la prise en compte des vidanges de barrages (Labarre, Mercus : 2009), la gestion des atterrissements (latéraux : bancs de graviers/galets ou îlots), l'équilibre morphologique de la rivière et les crues morphogènes (à l'origine des phénomènes de reprise d'érosion et donc de mise en mouvement du substrat).
- ♦ « **Soutien d'étiage et éclusées hydroélectriques** » : ayant pour vocation de traiter des thèmes des éclusées et de leurs actions en rapport avec les activités présentes sur le cours de l'Ariège (téléski nautique à Mercus, activité de pêche, activité de nautisme (canoë-kayak)) ; du soutien d'étiage—des prélèvements d'eau—, des débits réservés...

La fin de l'année 2006 a également permis d'avancer sur la création d'un **groupe de suivi** (constitué d'experts pouvant donner leur avis lors d'une sollicitation de l'autorité administrative dans le cadre d'un **projet soumis à évaluation des incidences**) ; et également sur la rencontre avec le Président du club de canoë-kayak de Saverdun afin d'informer les pratiquants de son club sur la richesse environnementale de la rivière Ariège.

## 2007

Dans le courant de l'année, le Préfet désignera pour l'année à venir la structure animatrice. En effet, la loi DTR (n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux), renforce le rôle des collectivités territoriales dans la gestion des sites Natura 2000. Ce qui nous intéresse en particulier sur ce site concerne le volet animation : l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du DOCOB pouvant être assurés par une collectivité territoriale pour le compte du comité de pilotage.

## Vos contacts



Fédération de l'Ariège pour la pêche et  
la protection du milieu aquatique

**Contact : Audrey FLORES**

13 place du 59ème R.I.

09000 FOIX

Tél. 05 34 09 31 09

Fax. 05 61 65 12 40

E-mail : [webmaster@peche-ariège.com](mailto:webmaster@peche-ariège.com)



M I G A D O

**Contact : Anne SOULARD**

35 Avenue de la Marquaille

31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE

Tél. 05 61 75 83 97

Fax. 05 61 75 92 34

E-mail : [soulard-natura2000@migado.fr](mailto:soulard-natura2000@migado.fr)

## Informations complémentaires

**Site internet de MIGADO :** <http://www.migado.fr> (Dans 'Suivi Biologique et les autres actions')

## **Annexe IX. Fiche action n°43**

---

## Actions relatives au suivi et à l'évaluation

**Action 43**
**Les plantes envahissantes**
**\*\*\***

<b>Habitats et espèces concernés :</b>	Tous les habitats naturels d'intérêt communautaire
<b>Objectifs :</b>	Enjeu biodiversité remarquable
<b>Pratiques actuelles :</b>	Un inventaire réalisé en 2003-2004
<b>Changements attendus :</b>	Limitation de leur aire de répartition
<b>Périmètre d'application :</b>	Périmètre du site FR 7301822 'Rivière Ariège'

**Descriptif des engagements :**

Mesure	43	Gestion des espèces envahissantes
		<p>Un état des lieux initial a été fait durant 2 années de prospections par l'ANA (2003-2004) il serait intéressant de refaire ces inventaires durant la phase d'animation du DOCOB afin de quantifier l'aire d'extension de ces plantes et d'apprécier la dynamique.</p> <p>Cette action se fera sous la coordination du CBP et dans un contexte régional en lien avec les autres DOCOB 'Rivière Hers', 'Salat' et 'Garonne amont'.</p>

<b>Nature de l'action :</b>	Aide immatérielle
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Association des Naturalistes de l'Ariège
<b>Modalité de l'aide :</b>	Convention entre l'Association et l'Etat
<b>Montant de l'aide :</b>	Suivi des points d'Unac à Portet-sur-Garonne : 5 500 € en 2007 ou 2008
<b>Outils financiers :</b>	budget du MEDD sous-action 242 et cofinancement Europe FEADER ou autre cofinancement ? Agence de l'eau ?
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	L'idéal serait de refaire cet inventaire en 2007 ou 2008
<b>Objets de contrôles :</b>	Relevés terrain
<b>Indicateurs de suivi :</b> <b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	Rapport d'étude avec relevés, évolution de la situation et conclusions



## **Annexe X. Fiche action n°54**

---

## Actions relatives au suivi et à l'évaluation

### Action 54 Groupe de réflexion sur le soutien d'étiage et les éclusées hydroélectriques \*

<b>Habitats et espèces concernés :</b>	Espèces aquatiques et desman des Pyrénées
<b>Objectifs :</b>	
<b>Pratiques actuelles :</b>	
<b>Changements attendus :</b>	Limitation de l'impact des éclusées sur l'habitat et les espèces
<b>Périmètre d'application :</b>	Périmètre du site FR 7301822 'Rivière Ariège'

#### Descriptif des engagements :

Mesure	54	Groupe de réflexion sur le soutien d'étiage et les éclusées hydroélectriques
		Il existe une superposition des débits d'étiage et des débits turbinés pendant 4 mois. Ce groupe de réflexion, composé de représentants du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne ; d'EDF (GEH); des gestionnaires du téléski nautique de Mercus-Garrabet ; des représentants des administrations ; des associations de protection de l'environnement et des naturalistes) aurait pour objectif d'arbitrer les usages. Il est important d'arriver à une régularité des débits en particulier en aval de Mercus ( avec un lissage des éclusées) et une conciliation des usages, en particulier sur la retenue de Mercus-Garrabet.

<b>En liaison avec les actions :</b>	53
<b>Nature de l'action :</b>	Aide immatérielle
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Etat (via la structure animatrice)
<b>Modalité de l'aide :</b>	Convention
<b>Montant de l'aide :</b>	100 % des journées animation 2j/an à 200 € * 5 = 2 000 €
<b>Outils financiers :</b>	budget du MEDD sous-action 242 et cofinancement Europe FEADER ou autre cofinancement ? Agence de l'eau ?
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du DOCOB
<b>Objets de contrôles :</b>	Nombre de réunions organisées et comptes-rendus
<b>Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs</b>	Nombre de réunions organisées et comptes-rendus

## **Annexe XI. Liste des participants potentiels à l'action n°54**

---

## Liste des participants potentiels à l'action n°54

NOM participant	Prénom	Organisme
<b>Gestionnaires</b>		
BOESCH	Pierre-Yves	EDF GEH Aude Ariège
CANTOS	Lilian	SHEMA SA
FLIPO	Pierre	Producteurs autonomes d'électricité EAF
<b>Administration</b>		
BEAUDELIN	Patrice	DIREN MP
GRASSAUD	Michel	DIREN MP
RENE	Laurent	Agence de l'Eau Adour-Garonne-Délégation Régionale
CHAIX	Catherine	DDAF 31
VENET	Jean-Louis	DDAF 09
GOUZY	Francis	MISE 09
PRIVAT	Sophie	MISE 09
LAURENT	Régis	DDE Ariège
LAIGNEAU	Annette	DDE Haute-Garonne
LABATUT	Stéphanie	Conseil Général 31
CANDEBAT	Thierry	Conseil Général 09
CATHARY	Guy	Brigade de l'Ariège - Conseil Supérieur de la Pêche
DAVID	Pierre-Antoine	Brigade de la Haute-Garonne - Conseil Supérieur de la Pêche
GAYOU	Francis	Délégation Régionale - Conseil Supérieur de la Pêche
<b>Organismes consulaires</b>		
GUICHERD	Pierre	Chambre d'agriculture 31
CASTAGNE	Jean	Chambre d'agriculture 09
ALOZY		Institution Interdépartementale pour l'aménagement du barrage de Montbel
<b>Syndicats</b>		
BERTHELOT	Marie	SYRRPA
DULAC	Karine	Syndicat des rivières de la Haute-Ariège (SMAHVAV)
MACE	Sylvain	SMEAG
<b>Associations</b>		
JENN	Jean-Pierre	APRA le Chabot
BAUDON	Sylvain	Comité Ecologique Ariégeois
NARS	Aurélie	Nature Midi-Pyrénées
BARASCUD	Yannick	Association Naturalistes Ariégeois
ICRE	Jean-Paul	Fédération de Pêche 09
PLASSERAUD	Olivier	Fédération de Pêche 31
<b>Activité sportive</b>		
Monsieur le Directeur		Téléski nautique de Mercus
Monsieur le Président		Comité département canoë-kayak de l'Ariège
Monsieur le Président		CDCK 31
Monsieur le Directeur		Direction Départemental Jeunesse et sports
<b>Autres</b>		
CROZE	Olivier	GHAAPPE
MERCIER	Alexis	Comité Régional FFPML
ARPIN	Pierre-Jean	SICOVAL

**Annexe XII. Courrier d'invitation pour participer à l'action n°54**

**Affaire suivie par :**

**Anne SOULARD**

Association MIGADO

35 Avenue de la Marqueille

31650 SAINT ORENS

Tel: 05 61 75 83 97 - Fax: 05 61 75 92 34

Mail : [soulard-natura2000@migado.fr](mailto:soulard-natura2000@migado.fr)

«Nom\_officiel»

«Organisme»

«adresse1»

«adresse2»

«Code\_Postal» «Ville»

**A l'attention de «Prénom»**

**«NOM participant»**

Saint Orens, le «Date»

**Objet :** Animation NATURA 2000 - «Rivière Ariège» - Groupe technique «soutien d'étiage et éclusées hydroélectriques »

Madame,

Après validation du DOCOB « Rivière Ariège » le 12 mai 2006 [sous-site inclus dans le grand site inter-régional FR7301822 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste »] ; la phase d'animation se met en place.

Ce courrier a pour objectif de vous informer de la création d'un groupe de réflexion sur les thèmes des débits réservés et des éclusées hydroélectriques sur l'axe Ariège.

Ce groupe de réflexion permettrait d'aborder la gestion des éclusées en rapport avec les activités présentes sur la rivière Ariège à savoir le téléski nautique de Mercus-Garrabet, l'activité de pêche et l'activité nautique (canoë-kayak).

Une étude de caractérisation du phénomène d'éclusées avait été proposée dans le DOCOB « Rivière Ariège » (action 53). Le protocole pourrait être précisé dans le cadre d'une des réunions de ce groupe avant sa mise en place.

De plus, concernant la gestion des débits réservés, un diagnostic des débits présents avait été proposé dans le DOCOB Ariège (action 21) afin de déterminer les débits compatibles avec des conditions de vie satisfaisantes pour l'ensemble des populations aquatiques et des espèces piscicoles en particulier.

D'autres thèmes pourront être abordés dans ces réunions selon vos desiderata. Un calendrier prévisionnel vous est proposé en pièce jointe, basé sur une réunion annuelle ainsi qu'un bulletin d'inscription à renvoyer (par fax, mail ou courrier).

En vous remerciant par avance pour votre participation à ce groupe, veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

**Anne SOULARD**  
**Chargée de missions**

*Groupe de réflexion 'Soutien d'étiage et éclusées hydroélectriques'*

Années	PLANNIFICATION PREVISIONNELLE	
2007	Les éclusées sur l'Ariège	
2008	La retenue de Mercus	
2009	Les prélèvements d'eau et le soutien d'étiage	
2010	A préciser	A préciser
2011	A préciser	A préciser

---

*Animation Site Natura 2000 "Rivière Ariège"*

**BULLETIN D'INSCRIPTION AU GROUPE TECHNIQUE  
« Soutien d'étiage & Eclusées hydroélectriques »**

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Qualité :** .....

**Adresse :** .....

.....

.....

**Tel :** ..... **Fax :** .....

**E-mail :** .....

Bulletin à retourner à :

**Anne SOULARD  
Association MIGADO  
35 Avenue de la Marqueille  
31650 SAINT ORENS**

**Annexe XIII. Liste des inscrits au groupe de réflexion ‘Soutien d’été et  
éclusées’**

---



### Liste des participants à l'action n°54

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Organisme</b>
DARBAS	Jacques	AAPPMA Auterive
BERTRAND	Alain	ANA
DELRIEU	Henri	APRA Le Chabot
JENN	Jean-Pierre	APRA Le Chabot
RENE	Laurent	Agence Eau Adour-Garonne
BAUDON	Sylvain	CEA
CANDEBAT	Thierry	Conseil Général Ariège
DAVID	Pierre	Brigade CSP 31
FALETTI	Roger	EAF
BOESCH	Pierre-Yves	EDF-UPS0 Délégué Eau-Environnement Aude-Ariège
FLORES	Audrey	Fédération de Pêche de l'Ariège
SOULARD	Anne	MIGADO
BERTHELOT	Marie	SYRRPA

## **Annexe XIV. Fiche action n°57**

---

## Actions relatives au suivi et à l'évaluation

**Action 57**

**Groupe de suivi pour les futurs projets**

**\*\***

<b>Habitats et espèces concernés :</b>	Habitats naturels et toutes les espèces
<b>Objectifs :</b>	Assurer une consultation multi partenariale
<b>Pratiques actuelles :</b>	
<b>Changements attendus :</b>	
<b>Périmètre d'application :</b>	Périmètre du site FR 7301822 'Rivière Ariège'

**Descriptif des engagements :**

Mesure	57	Groupe de suivi pour les futurs projets
		Constitution d'un groupe afin de donner un avis technique à l'autorité sur les projets soumis à évaluation des incidences. L'autorité administrative examine les projets soumis à évaluation d'incidences. Elle est susceptible, ponctuellement, de demander son avis à l'opérateur ou l'animateur du site Natura 2000. Cet avis peut donc être donné de manière collégiale par ce groupe d'experts à mettre en place sur le site (la décision restant du ressort de l'autorité)

<b>Nature de l'action :</b>	Aide immatérielle
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Etat (via la structure animatrice) Partenariat : Fédération de pêche 09, ANA, MIGADO, Associations
<b>Modalité de l'aide :</b>	Convention
<b>Montant de l'aide :</b>	100 % des journées animation 2j/an à 200 € X 5 = 2 000 €
<b>Outils financiers :</b>	budget du MEDD sous-action 242 et cofinancement Europe FEADER ou autre cofinancement ? Agence de l'eau ?
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du DOCOB
<b>Objets de contrôles :</b>	Nombre de réunions, comptes-rendus
<b>Indicateurs de suivi :</b> <b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	Nombre de réunions, comptes-rendus